



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité international
sur les ressources phylogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

DIXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Rome (Italie), 20-24 novembre 2023

Rapport de la FAO sur sa contribution à la mise en œuvre du Traité international

Résumé

À sa 9^e session, l'Organe directeur a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à continuer de présenter un rapport sur ses contributions à la mise en œuvre du Traité international, et le Secrétaire à continuer de communiquer des informations actualisées sur les collaborations au sein de la FAO. Le présent document contient le rapport établi pour la période comprise entre les 9^e et 10^e sessions de l'Organe directeur.

Indications que l'Organe directeur est invité à donner

L'Organe directeur est invité à examiner le rapport et les autres informations figurant dans le présent document et à donner des indications complémentaires, en tenant compte des éléments d'un projet de résolution figurant à l'*annexe*.

Les documents de la FAO et du TIRPAA peuvent être consultés à l'adresse: www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1618930/.

I. INTRODUCTION

1. À sa 9^e session, l'Organe directeur a invité la FAO à continuer de fournir un rapport complet à chaque session sur ses contributions à la mise en œuvre du Traité international, et le Secrétaire à fournir des mises à jour sur l'état d'avancement de la concrétisation des invitations faites à la FAO, ainsi que sur les collaborations et partenariats en cours et nouveaux au sein de la FAO¹.
2. Le présent document répond à l'invitation ci-dessus et décrit les contributions et la coopération apportées par la FAO conformément aux invitations formulées par l'Organe directeur à sa 9^e session. Il renseigne également sur les nouveaux domaines thématiques de collaboration et les partenariats.

II. CONTRIBUTIONS, COLLABORATIONS ET PARTENARIATS DE LA FAO

Appui administratif et financier

3. À sa 9^e session, l'Organe directeur a invité la FAO à continuer d'apporter un appui au Traité international en vue de renforcer sa durabilité financière².
4. Le secrétariat du Traité international est toujours hébergé par le Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB). Cet arrangement administratif facilite la collaboration entre le secrétariat du Traité international et les équipes travaillant sur l'intégration de la biodiversité, le changement climatique, l'environnement et le financement. Il renforce également les liens avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui est également hébergée par le Bureau.
5. La FAO a continué d'apporter un appui financier au Traité international aux fins de sa durabilité financière. En particulier, sur la base du Programme de travail et budget de la FAO approuvé pour l'exercice biennal 2022-2023, 2 millions d'USD ont été provisoirement alloués au Traité international, tandis que le montant total de 1 939 518 USD a été effectivement versé au budget administratif de base du Traité international.

Adhésion

6. L'Organe directeur a invité la FAO à continuer de soutenir l'augmentation du nombre de membres du Traité international par des mesures concrètes visant à promouvoir la ratification³.
7. En réponse, la FAO a soutenu activement la campagne d'adhésion au Traité international par l'intermédiaire du Bureau juridique et des bureaux régionaux de la FAO, en organisant des réunions, en communiquant des informations et en facilitant les contacts avec les autorités nationales, notamment en Afrique du Sud, en Chine et en Colombie, ainsi que dans les pays du Pacifique Sud-Ouest et des Caraïbes.

Stratégies

8. L'Organe directeur a invité la FAO à intégrer les activités relatives au Traité international dans la mise en œuvre des initiatives et des stratégies pertinentes, comme celles relatives à l'alimentation et l'agriculture numériques, à l'intégration de la biodiversité, à la science et l'innovation, au changement climatique, afin de contribuer à la résolution des problèmes complexes d'ordre social, économique et environnemental liés aux systèmes agroalimentaires de manière équitable, inclusive et durable à l'échelle de la planète⁴.
9. Le Conseil de la FAO, à sa 163^e session, a adopté la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (la Stratégie)⁵. À sa 166^e session, il a approuvé le Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous

¹ Résolution 9/2022, paragraphe 7; consultable à l'adresse suivante: www.fao.org/3/nk244fr/nk244fr.pdf.

² Paragraphe 1.

³ Paragraphe 2.

⁴ Paragraphe 3.

⁵ FAO. 2020. Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture Rome. doi.org/10.4060/ca7722fr.

les secteurs de l'agriculture (le Plan d'action)⁶. Conformément au Plan d'action, le Conseil sera invité à examiner le projet de Plan d'action 2024-2027 à la fin de 2023.

10. Le FAO a abordé plusieurs questions clés intéressant le Traité international dans le Plan d'action, notamment des mesures concernant: le partage des avantages, l'utilisation durable de la biodiversité, l'appui juridique et stratégique aux pays membres de la FAO et la participation à des partenariats au sein du système des Nations Unies en matière de biodiversité. En outre, le secrétariat joue un rôle actif dans le Groupe de travail interdépartemental de la FAO sur la biodiversité, récemment créé. Avec la mise en œuvre de la Stratégie, la collaboration a été renforcée, notamment au sein d'OCB, en particulier en ce qui concerne la communication et la diffusion, le suivi des faits nouveaux survenus dans d'autres enceintes pertinentes, la gestion des connaissances et l'établissement de partenariats. La collaboration interne a été renforcée afin de permettre les contributions de l'Organisation à l'élaboration et à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

11. Lors de la révision et de l'actualisation du Plan d'action, la FAO prendra en considération les faits et accords nouveaux, notamment ceux conclus dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et du Traité international. La poursuite de la mise en œuvre et de l'actualisation du Plan d'action offre l'occasion de créer des synergies avec d'autres stratégies pertinentes, comme la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031, les Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition et la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation^{7,8,9}.

Poursuite de l'intégration du Traité international dans les programmes et les activités

12. Le secrétariat a collaboré avec le Bureau de la Scientifique en chef de la FAO sur le document de travail intitulé *Gene Editing and Agrifood Systems*¹⁰ (Édition du génome et systèmes agroalimentaires). Ce document aborde les aspects les plus pertinents de l'édition du génome, notamment les conséquences sur la faim des êtres humains, la santé humaine, la sécurité sanitaire des aliments, les effets sur l'environnement, le bien-être des animaux, les incidences socioéconomiques et la répartition des avantages. Il aborde également les préoccupations d'ordre éthique et les questions de gouvernance et de réglementation, notamment l'accès et le partage des avantages, et récapitule les rôles des secteurs public et privé. Divers scénarios quant à la manière dont l'édition du génome pourraient être utilisée à l'avenir pour aider à transformer les systèmes agroalimentaires sont également présentés.

13. La FAO a collaboré pleinement avec le secrétariat du Traité international dans le contexte de l'Année internationale du mil, en particulier en matière de fourniture d'informations techniques, de diffusion et d'élaboration de supports de communication. Le secrétariat, conjointement avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT), a organisé une manifestation en ligne intitulée *Unlocking the Power of Diversity: the role of sorghum and millets genetic resources in sustainable agriculture* (Exploiter le potentiel de la diversité: le rôle des ressources génétiques du sorgho et du mil dans l'agriculture durable). La manifestation a rassemblé des experts internationaux de premier plan afin de faire le point sur l'état mondial de la production de sorgho et de mil et sur la conservation et l'utilisation de leur diversité par les banques de gènes internationales, les programmes nationaux, les chercheurs et les obtenteurs, le secteur semencier et les organisations non gouvernementales¹¹. Le secrétariat participe également à d'autres manifestations au cours de la seconde moitié de l'année, en collaboration avec l'ICRISAT et l'Union africaine, et élabore deux brochures sur des descripteurs de cultures en vue de faciliter la documentation du millet des oiseaux et du fonio.

⁶ FAO. 2021. Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture. Rome. doi.org/10.4060/cb5515fr.

⁷ www.fao.org/economic/nutrition/en/.

⁸ www.fao.org/science-technology-and-innovation/about/fr.

⁹ www.fao.org/climate-change/action-areas/fao-strategic-framework/fr.

¹⁰ www.fao.org/3/cc3579en/cc3579en.pdf (en anglais).

¹¹ www.fao.org/3/cc6151en/cc6151en.pdf (en anglais).

Communication et diffusion

14. Le secrétariat a continué de renforcer sa coopération avec le Bureau de la communication (OCC) de la FAO en matière d'élaboration de produits et supports de communication et de diffusion. Lors des célébrations de la Journée mondiale de l'alimentation 2022, une chercheuse et coordonnatrice d'un projet relevant du Fonds pour le partage des avantages mené en Serbie a été désignée «héroïne de l'alimentation» de la FAO¹². Le secrétariat et OCC ont renforcé leur collaboration au cours de l'Année internationale du mil. Des récits d'expérience relatifs à des projets relevant du Fonds pour le partage des avantages menés en Inde et au Zimbabwe ont été mis en avant lors des célébrations de cette année internationale¹³.

15. La Division de la transformation numérique et de l'informatique (CSI) de la FAO a apporté son soutien au développement du portail du Système mondial d'information et à sa migration vers un nouveau serveur, a appuyé les améliorations visant à accroître sa sécurité, sa stabilité, sa conception et sa réactivité, et a fourni un nouveau sous-domaine visant à accroître sa visibilité et à faciliter la recherche.

Appui à la mise en œuvre du Traité international

16. L'Organe directeur a souligné qu'il était important que la FAO continue d'aider à la mise en œuvre du Traité international au niveau national, notamment en fournissant un appui technique et opérationnel au Traité et à ses mécanismes, comme le Fonds pour le partage des avantages, et un appui en matière de renforcement de leurs capacités¹⁴.

17. La FAO, par l'intermédiaire de plusieurs unités et bureaux décentralisés, a fourni un appui et des contributions techniques à la mise en œuvre des 20 projets dont le financement a été approuvé dans le quatrième appel à propositions du Fonds pour le partage des avantages. Au cours de la période intersessions, le Centre mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture a apporté un soutien constant et régulier au secrétariat aux fins de l'examen et de la validation technique de divers points devant faire l'objet d'activités de recherche-développement dans le cadre des projets relevant du Fonds pour le partage des avantages (par exemple matériel et équipements pour la sélection, l'évaluation et la caractérisation, le génotypage et le phénotypage). Les bureaux régionaux et nationaux de la FAO ont aidé à l'exécution des projets, notamment à l'achat d'intrants agricoles, de matériel de recherche et d'équipements modernes.

18. Le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique australe, en coordination avec le secrétariat, a soutenu une mission sur le terrain menée sur certains sites de projets au Zimbabwe pour des représentants du Gouvernement italien, le Ministre adjoint des terres, de l'agriculture, des pêches, de l'eau et du développement rural du Zimbabwe, des coordonnateurs de projets menés dans le cadre du Fonds pour le partage des avantages et des parties prenantes¹⁵.

19. L'Unité des achats et des protocoles d'accord de la FAO a apporté son soutien à l'élaboration et au suivi des lettres d'accord pour les 20 projets du quatrième cycle du Fonds pour le partage des avantages. Ce soutien se poursuivra dans le cadre de l'élaboration des contrats relatifs aux 28 projets du cinquième cycle récemment approuvés.

20. La Division de la mobilisation de ressources et des partenariats avec le secteur privé (PSR) de la FAO a soutenu la gestion, l'établissement de rapports et le suivi des accords de financement pertinents appuyant la mise en œuvre du Traité international et du Fonds pour le partage des avantages. La collaboration avec PSR a été étendue à un possible partenariat de financement avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures dans le cadre du projet BOLD (Biodiversity for Opportunities, Livelihood and Development). Dans le cadre du partenariat, le secrétariat dispensera une formation relative aux politiques, au budget et au programme aux fins d'une gestion efficace des banques de gènes nationales.

¹² www.youtube.com/watch?v=afSnSEcABVgv (en anglais).

¹³ www.fao.org/fao-stories/article/fr/c/1635790/; <https://www.fao.org/millets-2023/my-story/detail/patrick-mutepeya/fr>; www.youtube.com/watch?v=B4ZeEo0680k (en anglais).

¹⁴ Résolution 9/2022, paragraphe 5.

¹⁵ www.fao.org/plant-treaty/news/news-detail/fr/c/1635475/

21. La FAO a collaboré avec le secrétariat et les parties prenantes au niveau international à la mise en œuvre en Ukraine d'un projet de 1,9 million d'USD financé par l'Union européenne pour permettre la protection et la remise en place du système de RPGAA de l'Ukraine. On trouvera de plus amples informations sur l'initiative de l'Ukraine dans le document IT/GB-10/23/9.1.3, intitulé *Rapport sur la réserve d'urgence de collections de matériel génétique menacées*.
22. L'unité de la FAO chargée du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui relève également d'OCB, continue de collaborer étroitement avec le secrétariat et le Comité permanent de la stratégie de financement et de la mobilisation de ressources (le Comité de financement). Dans ce contexte, elle a fourni au Comité de financement des informations actualisées sur les activités de la FAO en cours et les faits nouveaux survenus dans le cadre des programmes du FEM, en particulier la huitième reconstitution des ressources (FEM-8). Il a été mis en avant les activités qui intéressaient le Traité international dans le cadre de la FEM-8, notamment le déploiement du nouveau programme intégré de transformation des systèmes alimentaires dirigé par la FAO, le nouveau programme de microfinancements, qui privilégie les actions qui favorisent l'agriculture durable au niveau local et peut créer des synergies avec le Fonds de partage des avantages, et la création d'un Fonds-cadre mondial pour la biodiversité.
23. Le Comité de financement a encouragé l'unité de la FAO chargée du FEM et le secrétariat à poursuivre leur collaboration et la FAO à œuvrer, avec les partenaires nationaux, à l'élaboration de projets pour une mise en œuvre complémentaire du Protocole de Nagoya et du Traité international, comme le prévoit la programmation de la FEM-8.
24. L'unité de la FAO concernée a collaboré avec le secrétariat à la mise en œuvre d'un programme d'impact d'une gestion durable des forêts sur des paysages durables des zones arides, que la FAO dirige dans le cadre de la FEM-7, tirant parti de l'expérience acquise dans le cadre du Traité international concernant la mise en œuvre de projets relevant du Fonds de partage des avantages, en lien avec le réseau de partenaires de ce dernier. Ce programme mondial est financé à hauteur de 104 millions d'USD au titre de la FEM-7, ainsi que par plus de 800 millions d'USD de cofinancement. Il intègre un volet de travail sur les banques de semences communautaires de cinq pays d'Afrique australe, avec des actions destinées à appuyer la mise en œuvre du Traité international et la mise en place d'un centre régional de connaissances basé sur l'expérience acquise dans le cadre du Fonds de partage des avantages. Un représentant du secrétariat est un membre de l'Équipe spéciale du projet technique de coordination mondiale et régionale pour le programme.
25. Le secrétariat a collaboré avec des unités techniques de la FAO et le bureau de pays au projet sur la conservation dynamique et l'utilisation durable de l'agrobiodiversité dans les écosystèmes agricoles traditionnels des Philippines. Il a aidé le Gouvernement à apporter une reconnaissance juridique, des outils et des approches pour la concrétisation des droits des agriculteurs et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole. Les outils et approches comprennent la promotion de la sélection végétale participative, la création et la gouvernance de banques de semences communautaires par les communautés agricoles et les peuples autochtones et pour eux.
26. Le secrétariat a également collaboré au dialogue qui doit se tenir entre la FAO et les organisations de la société civile en vue d'améliorer la compréhension des droits des agriculteurs et de l'interface avec les droits humains¹⁶.
27. L'Organe directeur a invité la FAO à continuer de soutenir activement les activités du Traité international aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 15, et afin de faire prendre conscience de l'importance de la mise en œuvre et du respect du Traité international aux plus hauts responsables nationaux¹⁷.
28. Pour le forum politique de haut niveau annuel, la FAO continue de soumettre une réponse institutionnelle récapitulative contenant les contributions des comités techniques et des organes internationaux, notamment l'Organe directeur du Traité international. Les contributions demandées sont les

¹⁶ Une manifestation hybride intitulée *Implementing the UN Declaration on the Rights of Peasants and other people working in rural areas (UNDRP): a path to overcome food crisis* (Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales: un moyen de surmonter la crise alimentaire), séance 5: le droit aux semences. Table ronde sur le droit aux semences. Organisée par la FAO les 25-26 septembre 2023.

¹⁷ Paragraphe 4.

mesures stratégiques et les recommandations formulées par ces organes techniques et politiques pour faire avancer la mise en œuvre des ODD. Le thème pour 2023 est «Accélérer la reprise après la maladie à coronavirus (covid-19) et mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux». Les contributions du secrétariat du Traité international ont été transmises au secrétariat du forum politique de haut niveau¹⁸.

III. INDICATIONS QUE L'ORGANE DIRECTEUR EST INVITÉ À DONNER

29. L'Organe directeur est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document et à donner des indications complémentaires, en tenant compte des éléments d'un projet de résolution figurant à l'*annexe*.

¹⁸ [Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture | Forum politique de haut niveau 2023 \(un.org\) \(en anglais\)](#).

ÉLÉMENTS DU PROJET DE RÉOLUTION **/2023

CONTRIBUTION DE LA FAO À LA MISE EN ŒUVRE DU TRAITÉ INTERNATIONAL

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant la résolution 9/2022 et d'autres résolutions antérieures sur la contribution de la FAO à la mise en œuvre du Traité international,

1. **Remercie** la FAO pour le soutien financier et administratif qu'elle apporte au secrétariat du Traité international et à la mise en œuvre du Traité international, et **invite** la FAO à poursuivre son soutien au Traité international;
2. **Souligne** l'importance de l'assistance continue de la FAO pour la mise en œuvre du Traité international au niveau national, notamment par la fourniture d'un soutien technique, opérationnel et en matière de renforcement des capacités, s'il y a lieu, au Traité international et à ses mécanismes, tels que le Fonds pour le partage des avantages;
3. **Invite** la FAO à continuer de soutenir les efforts visant à accroître l'adhésion au Traité international en prenant des mesures concrètes pour promouvoir la ratification par les États membres de la FAO qui ne l'ont pas encore fait, afin d'en faire un accord universel;
4. **Invite en outre** la FAO à continuer de soutenir activement le Traité international en tant qu'instrument international clé pour la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 15 et la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment en faisant prendre conscience de l'importance de la mise en œuvre et du respect du Traité international aux plus hauts responsables nationaux par l'intermédiaire des bureaux de pays et des bureaux sous-régionaux et régionaux de la FAO;
5. **Salue** les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et de son Plan d'action 2021-2023, et **note** le rôle important de la Stratégie en tant que mécanisme de coordination des activités au moyen desquelles la FAO aide les pays à intégrer la biodiversité, y compris la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres éléments constitutifs de la biodiversité en rapport avec l'alimentation et l'agriculture, dans les programmes, les politiques et la législation pertinents;
6. **Invite** la FAO à prendre en considération les faits nouveaux survenus dans le cadre du Traité international lors de la révision et de l'actualisation du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture par le Conseil de la FAO et à intégrer les éléments pertinents du Traité international dans la mise en œuvre des initiatives et des stratégies, en vue de fournir des moyens supplémentaires permettant au Traité international de contribuer à la résolution des problèmes complexes d'ordre social, économique et environnemental liés aux systèmes agroalimentaires de manière équitable, inclusive et durable à l'échelle de la planète;
7. **Encourage** la FAO à aider les États membres, sur demande, à intégrer la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans l'actualisation et la révision des plans d'action nationaux stratégiques relatifs à la biodiversité et, ce faisant, à mettre en relief les possibilités de renforcer la mise en œuvre du Traité international, et appelle les donateurs à aider la FAO dans cette tâche importante et à mobiliser des ressources conjointement avec le Traité international;
8. **Prend note** des efforts que déploie actuellement le Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement de la FAO pour renforcer les synergies et le soutien mutuel des équipes qui le constituent afin d'améliorer les synergies s'agissant de contribuer aux objectifs stratégiques généraux de la FAO et d'obtenir des résultats en la matière;

9. ***Demande*** au Secrétaire de poursuivre la collaboration avec les unités et instruments de la FAO, notamment en matière de diffusion, de mobilisation des ressources et de participation du secteur privé;
10. ***Invite*** la FAO à continuer à fournir un rapport complet à chaque session sur ses contributions à la mise en œuvre du Traité international et ***demande*** au Secrétaire de continuer à fournir des mises à jour sur l'état d'avancement de la concrétisation des invitations ci-dessus faites à l'Organe directeur du Traité international de la FAO, ainsi que sur les collaborations et partenariats en cours et nouveaux au sein de la FAO.